



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

**EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

18 janvier 2023

N°05/2023

Le 18 janvier 2023, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 12 janvier 2023

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Fanny AREZKI, Cyrielle GOUNY, Christophe RIOCREUX, Patrick RAIMOND, Martine GUICHARDET, Joseph BRANCATO, Christophe ROME et Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20230118-DEL052023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Date convocation : 12 janvier 2023
Secrétaire de séance : Fanny AREZKI

OBJET : Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles

La commune envisage d'acquérir la parcelle B151 qui est actuellement en vente au tarif de 15 000€. Cette parcelle étant classée en zone Naturelle, le titulaire du droit de préemption est le département de la Loire.

Par courrier du 23 décembre 2022 et en vertu de l'article L.215-7 du code de l'urbanisme, la commune est autorisée à se substituer au Département pour procéder à l'acquisition de ce bien.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption à la place du département de la Loire pour l'achat de la parcelle B151.
- ACCEPTE l'achat de cette parcelle B151 pour un montant de 15 000€.

A UNIAS
Certifié exécutoire
le 19 janvier 2023

Le Maire,
Yves DUPORT



La secrétaire de séance
Fanny AREZKI